

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 09 avril 2018

Objet de délibération :

Signature de la convention d'adhésion à la nouvelle plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de gestion de l'Ain

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 30 mars 2018

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames RIGHETTI – M. BOTTEX Messieurs L. MANOS – R. DULOT – S. ALBERT – Y. ARCHIREL - JM SALVADORI – F. BOEGLIN – JM CASTELLANI - JP HERMAN – G. BALUFIN – M. LONGATTE  
CC de la Côtère à Montluel : Monsieur F. SIGOIRE  
CC Miribel et du Plateau : Madame C. TERRIER – Messieurs J. BERTHOU – P. PROTIERE – N. ZIMERLI  
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT – F. MOLLIE – K. GOBET

Est élu secrétaire de séance :

M. GUILLOT-VIGNOT Philippe (C.C. de la Côtère à Montluel)

La présidente rappelle que par délibération en date du 10 avril 2017, le comité syndical a voté la reconduction et la poursuite de la télétransmission des actes.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités outre un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation, la mise à disposition d'un tiers de télétransmission. Or, celui-ci a conclu un nouveau contrat avec le tiers de télétransmission : DOCAPOST FAST, arrêtant par conséquent de travailler avec le tiers de télétransmission actuel ADULLACT et ce, au 31 décembre 2018.

Aussi, les collectivités adhérentes au CDG 01 doivent signer la nouvelle convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation : DOCAPOST FAST, ci-annexée.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE :**

- **d'autoriser** la Présidente à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

